

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Bernadette DESABRES, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, adjointes, Jean-François LOURY, adjoint, Bérengère GUIF, Chantal JOUANIN, , Florence RUI, Geneviève MALHERBE, Nathalie CLORATE, conseillères municipales, Bernard CAULIER, Thomas CLAVIER, Claude GEORGES, Didier JOUHANNEAU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Jacques DUTEIL (pouvoir à Claude GEORGES), Bernard CAPO (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL - absent), Laurence PAJON

Secrétaire de séance : Bernadette DESABRES

M. le maire ouvre la séance à 19h05, lit l'ordre du jour et présente les pouvoirs.

1. Compte de gestion 2013 (budget principal)

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal retrace toutes les opérations comptables réalisées en 2013, et est identique au compte administratif. Le conseil municipal décide que le compte de gestion 2013 du budget principal n'appelle pas d'observation.

2. Compte administratif du budget principal 2013 (budget principal)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les résultats du compte administratif. M. le maire sort de la salle et Mme OSWALD prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité vote le compte administratif 2013 qui présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Opérations de l'exercice		
Dépenses	1 540 825,28	342 816,95
Recettes	1 759 106,15	509 870,26
Résultat de l'exercice	218 280,87	167 053,31
Déficit reporté N-1	0	- 141 713,60
Dépenses (avec résultat N-1)	1 540 825,28	484 530,55
Recettes (avec résultat N-1)	1 759 106,15	509 870,26
Résultat de clôture	218 280,87	25 339,71
Restes à réaliser		
Dépenses		435 450
Recettes		209 050

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2013

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'avec l'excédent, il faut d'abord couvrir le capital de l'emprunt et que le reste sert à financer l'investissement. Elle propose d'affecter la totalité du résultat puisqu'il n'est pas nécessaire de conserver cette somme en section de fonctionnement. M. le maire reprend la présidence et le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de la totalité de l'excédent à la section d'investissement, soit 218 280,87 € à la section d'investissement.

4. Vote des taux d'imposition directe 2014

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente l'état 1259 et rappelle que les bases sont sous-évaluées car datant de 1970 sans remise à plat des évaluations. M. le maire précise que des abattements sont pratiqués sur la valeur des maisons dans les hameaux alors que cette pratique n'est plus justifiée. Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que le produit fiscal est impacté surtout par la variation des bases plus que par celle des taux. Elle rappelle le travail de la commission de revalorisation des bases. M. le maire explique que plus de 80 maisons sous-évaluées ont été signalées aux services fiscaux pour correction. Il rappelle que lors de l'augmentation des taux en 2013, le conseil municipal avait convenu de ne plus augmenter les taux pendant quelques temps. M. le maire rappelle que les dotations baissent,

notamment la DGF réduite de 3% pour la commune. Le conseil municipal à l'unanimité maintient les taux en vigueur soit :

- ▶ Taxe d'habitation : 15,60 %
- ▶ Foncier Bâti : 21,10 %
- ▶ Foncier non Bâti : 47,90 %

5. Budget primitif principal 2014

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que le budget est voté par chapitre. M. le maire précise que certaines imputations ont changé et qu'il faut être vigilant dans l'analyse des lignes au regard de ces changements. Mme DELANNE-LETOURNEUR continue à détailler les dépenses réalisées dans le document fourni aux conseillers municipaux. Mme DESABRES annonce qu'une 4^{ème} classe va être ouverte en septembre prochain à l'école maternelle. M. le maire rappelle que des crédits sont inscrits pour l'abattage des arbres présentant un danger potentiel.

Mme DELANNE-LETOURNEUR évoque l'étude fiscale réalisée sur le bâti communal qui a entraîné un remboursement d'impôts d'environ 7 000 € dont 3 600 € reversé en honoraires à l'avocat fiscaliste chargé de l'étude. Mme OSWALD rappelle que les bons cadeaux de Noël sont un choix des agents, suite à une consultation sur les actions sociales.

Suite à une question de M. CLAVIER, Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que les CM2 vont à la piscine et qu'il est possible que deux sessions soient organisées en 2014. Elle ajoute que les frais de transports (vers le gymnase) n'ont pas été payés à la CCTV car le décompte n'a pas été transmis.

Suite à une question de Mme DESABRES, Mme DALLEE explique que l'assurance statutaire fait l'objet d'un rappel une fois la masse salariale réelle déclarée.

Mme DELANNE-LETOURNEUR attire l'attention sur la cotisation versée au SDIS. Mme OSWALD dit que des élus y siègent et qu'il leur revient de faire descendre l'information sur les besoins du SDIS, ce qui n'est pas fait. M. le maire explique que par le passé, les communes riches payaient plus que les autres mais cette règle a été supprimée et les charges ont été à nouveau réparties.

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que certaines associations n'ont pas demandé de subvention. Elle rappelle qu'une convention signée avec chaque association mentionne le soutien financier et en nature, pour information.

M. le maire rappelle que l'association Cyclisme en Terres Vives projette de créer un centre de VTT, avec recrutement d'un animateur et un bike park (parcours d'environ 500 m autour du gymnase et du centre de loisirs). Ce projet qui se monte avec la CCTV et la communauté de communes des Hautes Terres en Haut Berry présente un intérêt sportif, touristique car ce type de centre n'existe pas encore en Région Centre. Ces structures attirent les cyclistes qui voyagent avec des retombées possibles pour le camping. M. JOUHANNEAU précise que le secteur pourrait proposer un parcours de 100 km avec différents niveaux de difficultés. Il ajoute que le club cycliste reçoit beaucoup de nouvelles adhésions.

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que pour une organisation efficace du 14 juillet et de la fête de la musique, il est préférable que le Comité des fêtes centralise les paiements et reçoive pour cela une subvention communale. Mme CLORATE demande pourquoi une telle subvention pour l'Indépendante. M. le maire répond que cette subvention est nécessaire pour acquérir des instruments. Mme OSWALD fait remarquer que l'Indépendante intervient plusieurs fois dans l'année pour la commune sans rien facturer (cérémonies, repas des anciens...).

Mme DELANNE-LETOURNEUR dit qu'un emprunt est prévu pour le financement des travaux aux Roches et aux Rochons. M. le maire ajoute que ces travaux débiteront quand le problème de canalisation du SMIRNE sera réglé.

Mme DELANNE-LETOURNEUR fait remarquer qu'en chapitre 023 (virement à la section de fonctionnement), 106 000 € étaient prévus au budget primitif 2013, pour 218 280 € d'excédent réalisé.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les recettes des services. Elle rappelle les 80 000 € d'acquisition de repas pour seulement 50 000 € de recettes. Mme DALLEE explique que le service coûte environ 100 000 € couverts à 50% par les recettes. Mme RUI fait remarquer que les tarifs de la cantine de la commune sont en deçà de ceux des autres communes. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique l'origine de la redevance versée par API Restauration en compensation de l'utilisation de la cuisine pour la réalisation de repas pour d'autres collectivités. Elle rappelle que lors de passage à la Taxe Professionnelle Unique, le versement de la CCTV a été figé. M. CLAVIER rappelle que ce versement a été revu à la baisse lors du transfert de voirie. M. le maire explique qu'il est préférable qu'un maximum de voirie soit transféré. Il rappelle qu'il est impossible de connaître le détail des taxes sur les terrains constructibles, pour cause de secret fiscal.

Le conseil municipal à l'unanimité vote la section de fonctionnement du budget primitif 2014.

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les projets d'investissement 2014. M. le maire dit que des travaux de réfection sont urgents dans l'église pour prévenir les chutes de pierres. M. le maire détaille le programme de voirie, rappelle le problème d'assainissement aux Décloux et présente les travaux nécessaires suite aux orages, aux Bardinets surtout.

Mme DELANNE-LETOURNEUR ajoute que le devis pour la réfection du clocher s'élève à 400 000 € dont 180 000 € d'échafaudage. Mme DESABRES ajoute que des témoins sont posés dans l'église pour surveiller le mouvement de la structure. M. le maire dit qu'il faudra prévoir des travaux sur les cloches. Il rappelle que le SDE 18 paye entre 50 % et 70% du montant des travaux d'éclairage public. M. CLAVIER fait remarquer que sur l'enfouissement des réseaux de téléphone, la commune assume 100% de la dépense.

M. le maire annonce que la maison et les terrains, route de Montboulain sont désormais propriété communale et qu'une visite est possible avant la démolition. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que pour la voie de contournement, les candidats à la maîtrise d'œuvre ont déposé 3 projets qui sont à l'étude.

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la parcelle AC 94 (cour Route de St Palais) est devenue communale et qu'il faudrait cette année y faire réaliser l'assainissement pluvial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la section d'investissement du budget primitif 2014 du budget principal.

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 (logements sociaux)

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que le compte administratif a déjà été voté et elle propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 soit à 6 841,33 € à la section d'investissement. Elle rappelle que ce budget est temporairement déficitaire mais que les loyers sont encadrés au titre des logements sociaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013.

7. Budget primitif 2014 du budget annexe (logements sociaux)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les crédits ouverts. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du budget annexe des logements sociaux.

8. Budget primitif 2014 du budget annexe (lotissement)

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que la commune a acquis un terrain, en sortie de bourg, en face de la salle de fêtes. Elle rappelle qu'un projet de lotissement est amorcé donnant lieu à un budget annexe pour l'ensemble de l'opération. Elle présente les crédits ouverts pour 2014 et les opérations d'ordre de ce budget. M. CLAVIER rappelle que cette opération doit être blanche après la vente des terrains et proposer un lotissement qualitatif. M. le maire dit que la commission urbanisme pourra travailler sur ce projet. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 annexe du lotissement.

9. Acquisition de parcelles au Bourg Sud

M. le maire explique que le chemin situé derrière l'atelier municipal est une parcelle de la succession D'AUDIGON. Il ajoute que ces terrains bordent une zone constructible qui est aussi l'objet d'une succession actuellement. M. le maire rappelle que cette acquisition permettrait d'obtenir voix au chapitre en cas d'aménagement de cette zone privée. Il précise que si les services fiscaux estiment ces terrains à 20 000 €, ces parcelles sont enclavées ce qui réduit leur valeur.

M. CLAVIER demande si ces terrains seront toujours constructibles avec l'application du SCoT mais M. le maire répond qu'ils se situent dans le périmètre urbain et ne sont donc pas menacés d'être déclassés par le SCoT. Il conclut que cette acquisition est cohérente avec le PLU en ce qu'elle permettrait une sortie par ces parcelles. Il ajoute que cette acquisition n'est pas risquée à 2,5 €/ m².

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles AE 237 (5 a 18 ca), 238 (73 ca), 262 (9 a 11 ca), 263 (2 a 59 ca), 264 (10 a 32 ca) et 265 (20 a 85 ca), parcelles sises au Bourg Sud, à Mme Elzbieta ZABLOCKA, via la SAFER du Centre pour un prix de 14 000 € majoré de 1 512 € d'honoraires versés à la SAFER et autorise M. le maire à signer les documents nécessaires à cette vente.

10. Horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire

Mme DESABRES rappelle les échanges du dernier conseil et présente la nouvelle proposition. Elle présente les coûts de ce nouveau service à savoir environ 6 000 € par an.

M. JOUHANNEAU demande si une ouverture jusqu'à 12h15 avec une marge officielle jusqu'à 12h30 n'éviterait pas que des enfants restent au delà de 12h30. Mme DESABRES rappelle qu'en cas de dépassement d'horaires, le règlement prévoit une facturation et fait remarquer que cela fonctionne bien. Elle précise que pour les TAP et la nouvelle classe, la commune n'a pas connaissance des effectifs et qu'il faudra adapter l'encadrement. Elle rappelle que la restauration scolaire ne sera pas proposée le mercredi malgré la demande car la charge financière supplémentaire serait trop importante. Enfin, elle ajoute que l'information aux parents prévue en avril est décalée à mai, dans l'attente de l'assouplissement gouvernemental.

Le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour et 1 contre), décide l'ouverture de l'accueil périscolaire, le mercredi, sur les créneaux suivants : 7h30 à 8h45 et de 11h15 à 12h30 à compter de septembre 2014.

11. Election de 2 délégués titulaires au Syndicat mixte de transports scolaires

M. le maire explique que le conseil municipal a désigné ces délégués lors de sa précédente séance mais que la Préfecture a demandé deux délégués titulaires et non pas un titulaire et un suppléant conformément aux statuts du syndicat. Les deux élus candidats : Mme DESABRES et M. LOURY sont élus délégués titulaires par 17 voix pour.

Questions diverses

19 avril : Course de la Rose et ouverture de la pêche

27 avril : concert de l'Indépendante à St Georges

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le projet de commissions communautaires. Elle propose de désigner un membre titulaire mais également un suppléant. M. le maire appelle les conseillers à faire des propositions s'ils considèrent qu'il manque des commissions. M. le maire propose que le tableau soit envoyé à tous les conseillers. M. CLAVIER dit vouloir faire partie de la commission culture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.